

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_058**

**MODIFICATION DE MEMBRES
DANS DES COMMISSIONS
Séance du 27 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 juin, à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 21 juin 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Sandrine GARÇON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT
 Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité

DEL2024_058 : MODIFICATION DE MEMBRES DANS DES COMMISSIONS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,
- Vu la délibération n°DEL2020_44 du 29 juillet 2020 créant les commissions thématiques et fixant le nombre de membres,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 juin 2024.

Considérant la notification des communes de Bucéels, Creully-sur-Seulles et Fontaine-Henry.

Considérant que la modification ne change pas la représentation des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DIT que Monsieur Jean FREMONT représente la commune de Fontaine-Henry au sein de la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine, en remplacement de Madame Delphine HAMEL.

DIT que Madame Yolande VERLAGUET représente la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine, en remplacement de Monsieur Olivier GEHAN.

DIT que Madame Antoinette DUCLOS et Madame Yolande VERLAGUET représentent la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission affaires scolaires et transport scolaire, en remplacement de Madame Christine LE GUERN et Monsieur Olivier GEHAN.

DIT que Madame Caroline LAMARE représente la commune de Fontaine-Henry au sein de la commission développement touristique, en remplacement de Madame Delphine HAMEL.

DIT que Madame Christine LE GUERN représente la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission développement touristique, en remplacement de Madame Yolande PICARD.

DIT que Monsieur Yves JULIEN représente la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission littoral, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC, eau potable, en remplacement de Monsieur Pierre FERAL

DIT que Madame Magalie DELAPORTE représente la commune de Bucéels au sein de la commission petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels, en remplacement de Madame Angélique JULIEN.

DIT que Monsieur Gérard GARIAN représente la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers, en remplacement de Monsieur Fabien TESSIER.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT

 Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN